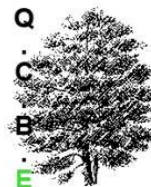


# Quand la municipalité donne (encore) le mauvais exemple

2 septembre 2022



Nous avons souvent dénoncé le laxisme de la municipalité qui tolérait que la publicité obligatoire d'un projet immobilier soit faite sur place par des panneaux incomplets ou illisibles. La publicité du projet municipal Croix Blanche de résidence senior montre que l'exemple vient de haut, par l'accumulation de violations autant de la lettre que de l'esprit du règlement permettant l'information des riverains.

Le panneau donnant les caractéristiques du projet (posé non réglementairement avec 3 semaines de retard sur l'approbation du permis, derrière un camion-ventouse) ne mentionnait pas l'implantation et la hauteur précise des bâtiments, ainsi que l'exige le règlement. Après constatation par un huissier, les associations Aulnay Environnement et QCBE ont donc déposé un recours, ce qui a provoqué, encore trois semaines plus tard, la mise en place d'un nouveau panneau, cette fois-ci plus conforme.



Mais il révèle un autre manquement au règlement : **le projet prévoit des hauteurs supérieures de 5 mètres à la hauteur permise en zone pavillonnaire !** Notre recours reste toujours valable, d'autant que ce nouveau panneau n'est toujours pas visible sur le lieu qu'impacte principalement le projet, la friche avenue de la Croix Blanche ! **Les principaux intéressés ne sont pas correctement informés !** Certes, une dérogation est possible, dans le cas d'un établissement à vocation sociale. Mais il s'agit là d'un pur projet d'immobilier classique, de vente d'appartements à des investisseurs



Le promoteur s'inquiète : il demande une rencontre avec les associations qui ont déposé le recours, et s'engage à tenir compte de leurs objections. Mais ce n'est pas lui seul que nous voulons rencontrer, il faut que ce soit aussi avec ceux qui sont à l'initiative du projet, l'équipe municipale ! Nous avons déjà entendu certains dire que « nous sommes contre les vieux ». Or il se trouve que la plupart des membres du bureau des associations qui ont déposé le recours se trouve justement dans la classe d'âge visée par le projet.

**Ce que nous voulons, c'est ce qui devrait être l'objectif premier de la municipalité : le bien-être des habitants, et ici en premier lieu, celui des riverains comme des résidents.** Outre le brutalisme architectural du projet, qui va défigurer un quartier pavillonnaire, il n'a jamais été donné de réponse précise à la question : quelle nouvelle implantation pour la Mairie annexe, dont le projet prévoit la disparition ? Après la fermeture de la poste de la rue d'Aligre (une nouvelle poste était promise dans le projet initial), la disparition programmée de l'Espace Averino, sans parler du CIO, voilà un nouveau service à la population qu'on prévoit de faire disparaître des quartiers sud.

Ce que nous voulons, c'est le respect des principes démocratiques, encore une fois effrontément bafoués. Le promoteur prétend que le projet a été approuvé en Conseil de Quartier. Mais on ne lui a jamais demandé son avis, à ce Conseil, réduit à une chambre d'écoute ! Nous assistons ici au glissement sémantique favori de cette municipalité : **Concertation = simple information = approbation. Alors que la présentation du projet a provoqué un tollé et que les élus présents ont repoussé les demandes de concertation avec les riverains !**

**Ce que nous voulons, c'est d'abord du respect ! Que Beschizza 2 respecte les promesses électorales de Beschizza 1, qui affirmait en 2014 : « Consulter les riverains avant tout projet de modification de leur quartier » ET QU'ON CESSE ENFIN DE NOUS PRENDRE POUR DES IMBÉCILES !**